

Cour d'Appel de Douai
Tribunal de Grande Instance de Dunkerque

Jugement du : /2019
Chambre Correctionnelle 1
N° minute :
N° parquet :

Plaidé le 0

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Délibéré le 0

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Dunkerque le
DEUX MILLE DIX-NEUF,

composé de Monsieur MEUNIER Guillaume, président du Tribunal de Grande Instance désigné comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

assisté de Madame GELEOC Laurence, greffière,

en présence de Monsieur PIEVE Sébastien, procureur de la République,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et poursuivant

ET

Prévenu

Nom : -

né le DUNKERQUE (Nord)
de ; et d' annine

Nationalité : française

Situation familiale : célibataire

Situation professionnelle : sans profession

Antécédents judiciaires : déjà condamné

Demeurant

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître REGLEY Antoine avocat au barreau de LILLE,

Prévenu du chef de :

RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT
ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80
GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) faits commis le 18
mai 2018 à COUDEKERQUE BRANCHE

SUR LES EXCEPTIONS DE NULLITE :

Rejette l'exception de nullité tiré du défaut de base légale du dépistage de l'imprégnation alcoolique ;

Reçoit l'exception de nullité fondée sur [redacted] et l'irrégularité subséquente de la vérification par éthylomètre ;

Annule l'opération de dépistage du 18 mai 2018, celle de vérification du taux d'alcoolémie par éthylomètre du même jour, ainsi que l'ensemble de la procédure subséquente ;

SUR LE FOND :

Relaxe [redacted] chef de RECIDIVE DE CONDUITE D'UN VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80 GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) commis le 18 mai 2018 à COUDEKERQUE BRANCHE ;

et le présent jugement ayant été signé par le président et la greffière.

LA GREFFIERE



LE PRÉSIDENT



14 MARS 2019

